

Sujet : [INTERNET] projet de decret :activités nautiques

De :

Date : 15/12/2022 21:30

Pour : pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr

Bonjour,

Je viens d'avoir connaissance du projet de décret impactant les activités nautiques que nous pratiquons sur la Seine depuis de nombreuses années .

Pourquoi le canoé kayak est-il expressément autorisé et pas l'aviron ? mais les pêcheurs peuvent utiliser n'importe quelle forme d'embarcation...

Je pense donc que forcément l'aviron doit être autorisé de même que le stand up paddle qui n'apportent aucune nuisance.

Mais il faut aussi autoriser la circulation de bateaux de sécurité indispensables pour l'encadrement .

Depuis l'ouverture du club d'aviron nous avons toujours eu la liberté de monter à Marnay ou plus loin , nous ne pourrions plus le faire ??? au contraire nous faisons vivre la Seine.

Nous demandons le réexamen du projet de décret, une réserve naturelle ne doit pas entrainer la disparition d'activités qui n'ont aucun impact négatif .

Claudine FIEVET-LAFORET